

2014-1999  
2015-03-13

PYNAMIN FORTE ® QUALITÉ TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: d-cis, trans alléthrine.....92.5%

NO. D'HOMOLOGATION.: 24866 LOI SUR LES  
PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

CONTENU NET: 20 Kg

ATTENTION: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES  
PERSONNES NON AUTORISÉES

Ne Pas contaminer l'eau, la nourriture, ou le fourrage en  
entreposant ou en éliminant le produit

Représentant Canadien: Mr. Yukio Endo  
AGY-Endo Corporation  
14, Place du commerce, suite 530  
Verdun, Québec H3E 1T5 CANADA  
Telephone: (514) 766-9638

Titulaire: Sumitomo Chemical Company, Limited  
27-1, Shinkawa 2-Chome, Chuo-ku  
Tokyo 104-8260, Japon

® Marque déposée de la compagnie Sumitomo Chemical Company, Limitée

**MODE D'EMPLOI :** Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**PRÉCAUTIONS :** Garder hors de la portée des personnes non autorisées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Nocif si ingéré ou inhalé. Peut causer l'irritation des yeux et de la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés au savon et l'eau chaude avant de les réutiliser. Ne pas porter les chaussures contaminées.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ce produit est toxique pour les poissons. Lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets, ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ni les étangs.

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments du bétail, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

**DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :** Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.